



District de l'Hérault de Football

COMMISSION DES TERRAINS ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 10/03/2025

Présidence : **M. Janick Barbusse**

Présents : **Mme Monique Juliat – MM. Ancil Chapin - Alain Dellong - Patrick Ruiz - Bruno Szukics**

Excusés : **MM. Benjamin André - Michel Blanc - Dominique Cazasnoves - Michel La Bella**

Le procès-verbal de la réunion du 10/02/2025 a été approuvé à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION TIS 34

STADIUM 2 ET FORMATION LFO

Concernant les informations Stadium 2, CFTIS & FFF :

Les membres de la CDTIS veulent démarrer la séance en saluant les membres de la CRTIS réunis pour séance visioconférence à Castelmaurou. Hélas, la connexion ne peut se faire et le Président de la CRTIS M. Daniel Saldana, nous indique par téléphone qu'une panne oblige à reporter la séance au mercredi 12 mars 2025.

Notre réunion débute avec le constat suivant : quelques problèmes d'autorisation renvoyée des mairies avec un certain décalage, ne permet pas l'inscription directe dans stadium 2.

Cependant, la version inscriptible des rapports et les reportages avec documents annexes sont toujours envoyés à la Ligue pour archives et utilisations administratives.

A l'échéance réglementaire les demandes de classements sont envoyées automatiquement aux mairies. Cela ouvre un statut de classement, mais pour celles qui demandent un classement hors échéance, c'est la Commission elle-même qui doit en informer la Ligue Occitanie pour déclenchement. Cette situation reste problématique lorsqu'il s'agit d'une situation urgente pour des dates de compétition proche.

LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

- Ralentissement des contrôles :

Les équipes de secteurs expliquent leurs difficultés :

- **Secteur Ouest**, la lenteur des réponses municipales et le retour des documents techniques demandés. Roujan, erreur de d'information, Neffiès, attente de réponses, Servian, recherche d'anciens documents en mairie.
- **Secteur Centre**, des manques dans les informations des contrôleurs ou des documents techniques en raison de problèmes sur la tablette. Visite Technique au stade Lanot à rechercher, celle de Montpellier Bessières à compléter et celle du terrain Grammont 13 à compléter.
- **Secteur Est**, visites faites mais incomplètes pour envois.

- Des exemples de réceptions administratives sont évoqués :

Pour l'utilisation des terrains de repli non renseigné (match de coupe, terrain en réfection...) la compétition souhaitera "un passage de la CDTIS qui s'imposerait pour vérification". Cependant, il faut que la



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



mairie veuille le classer et pour le moment, sans visite d'urgence acceptée, aucune rencontre officielle n'est possible.

- Demande d'harmonisation des indemnités et prélèvement aux clubs :

Malgré le compte rendu du Président CRTIS de la Ligue Occitanie de Football qui dans son dernier compte rendu de réunion avec tous les présidents CDTIS de la Ligue, avait repris nos revendications départementales, nous restons dans l'état actuel des choses.

Il en est de même pour la situation de l'Hérault, rien n'apparaît, rien d'indiqué comptablement depuis la modification indemnitaire de l'Assemblée Générale d'Hiver à Montpellier. M. Frédéric Gros, vice-président Délégué a prévu une visioconférence avec le service concerné de la LFO dans l'attente du Comité De Direction de la Ligue fin mars pour y évoquer ce problème...

DOSSIERS A VALIDER EN CRTIS LE 10-03-2025

Sous réserve de confirmation par la Commission Fédérale des Terrains et des Installations sportives :

- **Lunel :** Stade Dassargues 1 - NNI 341450301.
Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 22.12.2024, visite effectuée le 20.01.2025 par la **CRTIS**. A.A.C. du 23.01.2025, la Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU T4 PN** jusqu'au 10.03.2035.
- **Montady :** Stade de L'Etang - NNI 341610101.
La Mairie nous informe que cette installation n'est plus utilisée, la **CRTIS** propose le « **RETRAIT DE CLASSEMENT** » de cette installation jusqu'au 10.03.2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.
- **Lodève :** Salle Pierre Ramadier - NNI 341429901.
L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.
Le rapport réalisé par la **CDTIS** en date du 07.11.2024 et l'étude photométrique du 15.05.2023
La **CRTIS** propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E FUTSAL 2** jusqu'au 07.11.2028.

Prochaine réunion CRTIS le 14 avril 2025.

DOSSIERS FAFA VALIDES EN CFTIS LE 10-02-2025

M. Frédéric Gros, vice-président Délégué nous a mis en copie le compte rendu d'attribution des subventions à l'Occitanie. A Grabels, le stade Oltra est proposé pour la rénovation du Synthétique.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



DOSSIERS A CONTROLER EN MARS 2025

La fiche de répartition imprimée distribuée est affichée à l'écran pour suivi et modifications collectives : les visites à prévoir sont surlignées en couleur pour chaque secteur héraultais.

Prochaine réunion le 07 avril 2025 à 14 h 00.

Le Président,
Janick Barbusse

Le Secrétaire de séance,
Bruno Szukics